

Fichier audio

[CR CM du 20-06-2022.mp3](#)

Transcription

Bonjour, je vous fais aujourd'hui un compte rendu oral du dernier conseil municipal qui s'est déroulé le 20 juin. Cette version orale, vous la trouverez aussi décryptée de façon écrite.

Le Conseil municipal a démarré avec le point numéro 6 qui est un point de l'urbanisme. En fait, il s'agissait d'un débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme Intercommunal. Intercommunal parce qu'en fait, il s'agit du territoire du Grand Paris.

Vous trouverez un peu plus bas sur la page le projet d'aménagement dans un format PDF. Bien sûr, pour comprendre ce qui nous est proposé, il fallait lire l'ensemble des analyses qui ont permis de le rédiger.

Après avoir fait cet effort, et je vous mettrai des liens aussi en bas de la page de l'article. Et bien on s'aperçoit que en fait il n'y a pas eu vraiment de diagnostic fait pour cette étude.

Cette étude a été faite en récupérant les diagnostics faits précédemment, notamment les études de l'INSEE, les études de la région et en fait, on nous sort un plan local d'urbanisme Intercommunal qui n'est que du marketing politique et qui s'applique à l'ensemble des communes du territoire. Vous lirez sans doute, je l'espère les diagnostics et vous verrez que eh bien, entre Malakoff, Montrouge et Antony Châtenay-Malabry, Bourg-La-Reine, Sceaux il y a quand même beaucoup d'écart et beaucoup de différences.

Je vais d'abord vous parler du diagnostic, dans ce diagnostic, on parle notamment du schéma directeur Île-de-France pour donner un peu l'état des lieux. Mais ils oublient de dire que, par exemple, le territoire de la défense est exclu du schéma directeur d'Île de France on ne nous dit bien sûr pas pourquoi, et la réalité, c'est que c'était Monsieur Patrick Devedjian qui avait fait voter cette singularité.

Parmi tous les documents du diagnostic. En fait, on voit beaucoup de cartes mais pas beaucoup de chiffres sur lesquelles on pourrait s'appuyer afin de déterminer des objectifs à réaliser dans les diagnostics. Bien sûr, on retrouve pas mal de cartes sur l'occupation des sols et aucun chiffre sérieux sur l'activité économique dans les communes, concerne les espaces verts et bien Bourg-La-Reine est bonne dernière avec 5,5% seulement des espaces publics sont à la ville et ramené au nombre d'habitants Bourg-la-Reine est quand même encore avant-dernière.

Dans le diagnostic, on retrouve pas mal de choses sur le patrimoine de chaque ville. On apprend que la moitié des habitants sont seulement moins de 500 M d'une station de métro ou de tramway et 50% sont seulement à moins d'un kilomètre d'une gare RER.

Nous avons aussi des cartes sur les flux entre le domicile et le travail, et on s'aperçoit que sur l'ensemble du territoire, 48000 citoyens vont travailler à Paris, 5700 à la défense, alors que seulement 12300 Parisiens viennent travailler sur notre territoire. C'est anecdotique, mais on s'aperçoit aussi qu'il n'y a que 5% de gens qui vont travailler en vélo. Par contre, aucune statistique sur les temps de trajet et notamment les incidents des transports en commun et vous le savez comme moi sur le RER

B, Ce n'est pas tous les jours mais presque tous les jours qu'il y a des incidents. Les évolutions de la population, on s'aperçoit que Bourg-la-Reine c'est plus 5,4%, et Sceaux moins 1,7%.

La densité à Bourg la Reine augmente chaque année de 0,8% et nous avons la plus forte augmentation de population avec 0,8%.

Annuellement, toutes ses statistiques sur la population sont des statistiques qui viennent du recensement de l'Insee. Bien entendu, ce qui est très étonnant, c'est de voir le compte rendu des ateliers.

Lisez notamment celui de Bourg-la-Reine, que vous trouverez aussi en bas de cette page. Ou en fait, on entend tout et son contraire, mais surtout, rien n'est en rapport avec les chiffres.

Je prends un exemple, il est dit dans cet atelier qu'il faut garder le côté pavillonnaire de Bourg-la-Reine, alors qu'on voit dans le diagnostic que, en fait, et bien Bourg-la-Reine se densifie. Temps en population, quand mètre carré construit.

Tout ça ne gêne personne puisqu'en fait, il n'y a aucun objectif défini et il n'y aura aucune vérification dans les années à venir.

En résumé, le diagnostic donne beaucoup de données, mais néanmoins il n'y a rien sur la sécurité des biens et des personnes. Il n'y a rien sur le coût des loyers.

Rien sur le prix d'achat des appartements ou des maisons, rien sur les temps de trajet, rien sur les perturbations des transports.

Bref, demain on va raser gratis avec le projet d'aménagement, mais sur ce qui intéresse les citoyens, circulez il n'y a rien à.

Bon et après on se demande pourquoi il y a tant d'abstention aux élections et pourquoi il y a tant de vote contestataire parmi ceux qui votent, donc pour ce point, vous avez pas mal de documents en bas de cette page qui vous permettront de vous faire une idée.

Ensuite, il y avait le point 9. Alors le point 9, c'est un projet qui consiste à faire 80 logements au 9, rue Ravon, en lieu et place de l'ancienne pouponnière, cet espace appartient bien sûr à la ville de Paris.

Néanmoins, c'est sur notre territoire et là encore, il ne s'agit pas de construire des bureaux ou une usine pour que des gens puissent travailler, mais de construire encore de l'habitat, ce qui est contraire à tout ce qu'on a vu dans les diagnostics tout à l'heure, sur le manque de travail à l'intérieur d'une ville comme la nôtre. Au niveau des votes et bien il y a eu 3 contres dont ma propre voix et 5 abstentions venant de la gauche.

Évidemment, la majorité en totalité à voter pour.

Ensuite, nous avons eu le point 5. Le point 5, c'était un vœu déposé par Monsieur DEL qui représentait le parti socialiste et Monsieur Del présentait un vœu pour que la mairie change sa façon d'organiser le projet Faïencerie. Vous pourrez lire tout ça dans la note de synthèse. Pour ma part, j'ai voté contre car je suis opposé totalement à ce projet et il est hors de question pour moi de proposer à la majorité des améliorations de leur façon de faire.

S'ils font mal les choses et qu'ils ont un recours et qu'ils le perdent, et bien ce sera tant mieux. J'ai donc voté contre le vœu de Monsieur DEL.

Le point 4 était l'approbation du projet de promesse de vente d'une emprise d'une superficie de 4851 m² pour la Cogedim Paris métropole, qui va évidemment faire le projet Faïencerie. Au-delà du fait de notre opposition au projet faïencerie que nous avons déjà développé, nous nous apercevons dans un des documents remis et bien que la mairie a déjà décidé que la crèche publique qu'il y avait précédemment sur cette parcelle et bien disparaîtrait au profit d'une crèche privée.

C'est écrit noir sur blanc et ceci n'avait jamais été débattu au Conseil municipal. Ça n'a pas empêché la totalité de la majorité de voter l'approbation du projet de promesse de vente sans aucun État d'âme.

Le point 8, c'était l'approbation de l'expérimentation de la végétalisation du pied de clôture des habitations individuelles. Je vous laisse lire la note de synthèse, pour ma part, ceci n'a pas beaucoup d'importance.

Le point 9 était la présentation des travaux au titre de l'année 2021 de la commission consultative des services publics locaux.

Bon bien ça, ça a déjà été traité dans d'autres instances et les comptes-rendus sont disponibles.

Le point 10 était l'approbation de la subvention versée à l'école de la 2e chance pour l'année 2022. Il n'y a pas eu de débat sur ce sujet puisque nous étions d'accord à l'unanimité pour l'approbation de cette subvention.

Le point 11 était une approbation de la fixation du montant de la participation de la ville aux frais de fonctionnement de l'Institut Notre-Dame, ce point revient chaque année et cette année comme d'habitude, il y a eu 3 votes contre venant de la gauche et 4 abstentions, dont la mienne.

Le point 12 était l'approbation des tarifs de la restauration adulte au sein du restaurant communal et des restaurants scolaires de la ville. Ce point est voté à l'unanimité.

Le point 13 était l'approbation de la convention relative au dispositif d'aide régionale, à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs mis à disposition des lycées. En fait, il s'agissait de donner des heures d'utilisation à lycée Notre-Dame au sein de gymnase des bas coquarts. Sur ce point, la gauche et moi-même avons voté contre.

Le point 14 était l'approbation de l'adoption de la nomenclature M 57, qui a une nouvelle façon de faire la comptabilité dans la ville. C'était un point extrêmement technique. L'ensemble de la gauche et moi-même nous sommes abstenus.

Le point 15 était l'approbation de la fixation de la durée d'amortissement des immobilisations pourra aussi technique que le précédent, même attitude d'abstention de toute la gauche et de moi-même.

Le point 16 était l'approbation de l'adoption du règlement budgétaire et financier.

Il y a eu un vote unanime pour l'approbation de ce règlement.

Le point 17 était l'approbation de la neutralisation des amortissements de subventions d'équipement versées à sobre l'arène habitat. Le vote a été unanime.

Le point 18 était l'approbation de la mise à jour des emplois permanents de la ville, point toujours extrêmement technique.

Il y a eu un vote unanime pour le point 19 était l'approbation de l'actualisation de l'accord collectif pour le télétravail. Sur ce sujet, je me suis abstenu dans la mesure où dans cet accord, la liaison entre les salariés et la mairie n'est coupé que 22h-6h du matin pour leur permettre de se déconnecter, ce

qui en fait est un peu artificiel puisqu'on peut continuer à travailler quand même sans utiliser la liaison avec la mairie. Et moi j'ai proposé que l'on bloque les accès de 20h à 6h00 du matin et bien sûr je n'ai pas été entendu.

Le point numéro 20, c'était l'approbation de la convention d'objectifs entre la ville et l'association Antony métro 92. Il y a eu un vote pour à l'unanimité.

Pour ce Conseil, il n'y a pas eu de questions diverses mais par contre, nous avons terminé en reprenant le début de l'ordre du jour qui étaient les décisions prises par le maire entre les 2 conseils municipaux. Pour ma part, parmi toutes ces décisions, j'ai soulevé le problème des loyers des appartements qui étaient mis à disposition des agents de la ville en astreinte et dont les prix au mètre carré n'étaient pas très cohérents et que surtout, il y en avait, avec charges comprises. Tout ceci n'est pas d'une clarté absolue et laisse voir des différences qui ne s'expliquent pas vrai.

Donc voilà mon compte rendu oral est terminé. Vous pouvez bien sûr aller lire les procès-verbaux des conseils municipaux pour avoir davantage de détails et vous pouvez lire les notes de synthèse à très bientôt.

Maintenez les gestes barrières comme vous pouvez le voir, la pandémie redémarre.